



université PARIS-SACLAY

EXAMENS ET RÈGLEMENTS

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences détaillent les règles applicables, pour l'ensemble des diplômes de l'université, en matière d'examen et de calcul des résultats.

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) / Modalités de contrôle de connaissances et compétences (MC2C) 2020-2021 :

- » IAE - Institut supérieur de management
- » Institut d'études culturelles et internationales
- » Institut des sciences et techniques des Yvelines
- » IUT de Mantes en Yvelines
- » IUT de Vélizy et de son antenne à Rambouillet
- » Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- » UFR de Droit et science politique
- » UFR des sciences
- » UFR Simone Veil - Santé
- » UFR des sciences sociales

Modifications des modalités de contrôle de connaissances (MCC) 2019-2020 - Adaptations face à la crise sanitaire Covid19 :

- » IAE - Institut supérieur de management
- » Institut d'études culturelles et internationales
- » IUT de Mantes en Yvelines
- » IUT de Vélizy et de son antenne à Rambouillet
- » Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- » UFR de Droit et science politique
- » UFR des sciences
- » UFR Simone Veil - Santé
- » UFR des sciences sociales
- » UE engagement et vie associative

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) 2019-2020 :

- » IAE - Institut supérieur de management
- » Institut d'études culturelles et internationales
- » Institut des sciences et techniques des Yvelines
- » IUT de Mantes en Yvelines
- » IUT de Vélizy et de son antenne à Rambouillet
- » Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- » UFR de Droit et science politique
- » UFR des sciences
- » UFR Simone Veil - Santé
- » UFR des sciences sociales